CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 9 JANVIER 2024, À 19H00, AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire

Monsieur Guy Therrien, conseiller Monsieur Dany Tremblay, conseiller Madame Stéphanie Tremblay, conseillère Madame Johanne Savard conseillère

Est absente : Madame Jane Chambers Evans, conseillère

Madame Mireille Pineault, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h__ conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

RESOLUTION 2024-01-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2023
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 19 décembre 2023
- 3. Administration générale :
 - 3.1. Service juridique entente de convention/Cain Lamarre
- 4. Gestion financière
 - 4.1. Comptes à payer décembre 2023;
 - 4.2. Adhésion 2024-Réseau Rues Principales
- 5. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 5.1. Dérogation mineure-141 rue du Parc
- 6. Infrastructure et équipement
 - 6.1. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux/PRABAM
- 7. Tourisme
 - 7.1. Demande d'aide financière EPRTNT-Côte-Nord/Route des Fourrures
- 8. Ressources humaines
- 9. Correspondances

- 9.1. Demande d'aide financière de l'Héritage Canadien du Québec;
- 9.2. Invitation de la Chambre de Commerce Haute-Côte-Nord;
- 9.3. Lettre de remerciement de l'Association du Cancer Est du Québec;

10. Période de questions

11. Autres affaires nouvelles

- 11.1. Engagement temporaire de Madame Emmy Gauthier;
- 11.2. Autorisation dépenses/Club des Rôdeurs; Reporté
- 11.3. Journal Haute-Côte-Nord
- 11.4. Demande de permis d'alcool-Microbrasserie de Tadoussac Inc.
- 11.5. Adjointe administrative et ressources humaines

12.Clôture de la séance

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles, s'il y a lieu.

RESOLUTION 2024-01-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023.

RESOLUTION 2024-01-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

RESOLUTION 2024-01-04

SERVICE JURIDIQUE ENTENTE DE CONVENTION/CAIN LAMARRE

IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil informe la firme Cain Lamarre du renouvellement du mandat de la firme pour l'année 2024 en lien avec les contraventions municipales de stationnement.

QUE Monsieur Richard Therrien, maire, et Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

RESOLUTION 2024-01-05

COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 365 227,61\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 décembre 2023 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par le maire et les conseillers (ères).

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

RESOLUTION 2024-01-06

ADHÉSION 2024/RÉSEAU RUES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Réseau Rues Principales nous a transmis par courriel le 12 décembre 2023 une demande d'adhésion dont le tarif s'élève à 885\$;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise refuse d'adhérer au Réseau Rues Principales.

RESOLUTION 2024-01-07

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE /141 RUE DU PARC

ATTENDU QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 01-2023 soumise par les propriétaires du 141, rue du Parc, Tadoussac, (Lots 4 342 288 et 4 947 851 du cadastre du Québec).

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande est recommandée positivement ;

ATTENDU QUE le Conseil a permis aux gens de se faire entendre à ce sujet lors de ladite séance ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 01-2023 pour la propriété du 141, rue du Parc identifié au cadastre comme étant les lots 4 342 288 et 4 947 851.

RESOLUTION 2024-01-08

<u>PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX /PRABAM</u>

CONSIDÉRANT QU'un montant de 75 000\$ a été alloué à la Municipalité dans le cadre du Programme PRABAM pour la réfection de ses bâtiments municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE tous les bâtiments municipaux ne sont pas admissibles à cette subvention ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil informe le MAMH que la subvention sera affectée dans le cadre du Programme PRABAM à la réfection des bâtiments suivants :

- 1. Réparation du toit de caserne incendie;
- 2. Finition extérieure de l'Hôtel de Ville;
- 3. Réparation de l'abri à sel.

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à un ou des appels d'offres sur invitation ou de gré à gré pour lesdits travaux et mandaté pour retenir les services d'un architecte à cet effet, si requis.

RESOLUTION 2024-01-09

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EPRTNT-CÔTE-NORD/ROUTE DES FOURRURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac désire déposer une demande d'aide financière, dans le programme EPRTNT de Tourisme Côte-Nord, catégorie : attraits, activités et équipements ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la route des fourrures est en collaboration avec la région de Saguenay, la Côte-Nord dont la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh, le Vieux poste de Sept-Iles, le poste de traite de Chicoutimi, le poste de traite Métabetchouan et consiste à développer une plateforme numérique sur la route des fourrures (Domaine du Roi) ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes financières sont disponibles ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise madame Marie-France Bélanger, directrice au développement, à déposer une demande d'aide financière à l'EPRTNT-CN pour la mise en place d'une plateforme numérique pour le Poste de traite Chauvin.

RÉSOLUTION 2024-01-10

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'HÉRITAGE CANADIEN DU</u> QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE l'Héritage Canadien du Québec dont les actions et les enjeux sont la conservation du patrimoine ;

CONSIDÉRANT QU'il sollicite un don de la Municipalité du Village de Tadoussac dans le cadre de leur campagne de financement ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **QUE** le conseil informe l'Héritage Canadien du Québec qu'elle ne peut donner suite à leur demande d'aide financière.

RÉSOLUTION 2024-01-11

INVITATION CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-CÔTE-NORD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation de la Chambre de Commerce Haute-Côte-Nord a assisté à un cocktail Réseautage intitulé « Le plan québécois en emploi et immigration, clé pour le développement et l'entrepreneuriat de la Côte-Nord » qui se tiendra aux Escoumins, le 18 janvier 2024 ;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil délègue un maximum de deux (2) personnes à participer à cette activité.

Dépôt d'une lettre de remerciements de l'Association du Cancer de l'Est du Québec

RÉSOLUTION 2024-01-12

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME EMMY GAUTHIER

CONSIDÉRANT l'excédent de travail comptable afin de procéder aux entrées dans le système informatique nécessaires à la fermeture de l'année financière 2023

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal entérine l'engagement de Madame Emmy Gauthier comme employé temporaire au poste de technicienne en administration et ce, à compter du 21 décembre 2023 jusqu'à son retour aux études en janvier.

RÉSOLUTION 2024-01-13

ENTENTE PUBLICITAIRE JOURNAL DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal après analyse des propositions d'entente publicitaire 2023-2024 du Journal de la Haute-Côte-Nord accepte l'option 2 proposée par le Journal Haute-Côte-Nord représentant un total de 4 344\$ avant taxes.

RÉSOLUTION 2024-01-14

<u>DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL MICROBRASSERIE</u> TADOUSSAC

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée de la nouvelle demande de la Microbrasserie de Tadoussac pour un nouveau permis de restaurant avec spectacles intérieurs et extérieurs; **ATTENDU QUE** selon la règlementation actuelle en vigueur les spectacles extérieurs sont interdits et que la Municipalité désire conserver la quiétude du secteur;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil informe la Régie des alcools, des courses et des jeux de son accord avec le permis de restaurant mais en désaccord avec les spectacles extérieurs.

RÉSOLUTION 2024-01-15

<u>CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE ADJOINT (E)</u> <u>ADMINISTRATIF(VE) (RESSOURCES HUMAINES)</u>

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil procède à la création d'un nouveau poste adjoint (e) administratif (ve) (ressources humaines);

QUE Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à publier une offre d'emploi afin de combler ledit poste.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 22 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 25.

RÉSOLUTION 2024-01-16

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 25.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 04

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.
Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière
Richard Therrien, maire